

Charte de remboursement du GNCHR pour les participants dans le cadre des Journées Nationales Handicaps Rares 2023

Le Groupement National de Coopération Handicaps Rares (GNCHR) prend à sa charge, dans les limites définies dans la présente charte, le remboursement des frais des personnes concernées, des familles, et des professionnels dans le cadre des journées nationales Handicaps Rares 2023 qui se déroulent le 8 et 9 novembre 2023 au Centre des Congrès de Lyon.

Les demandes de remboursement de frais devront être adressées soit par mail à secretariat@gnchr.fr soit par courrier à GNCHR – 2 rue Mozart – 91110 Clichy, dans un délai raisonnable et transmises au moyen du formulaire de note de frais annexé, dûment complété et obligatoirement accompagné de justificatifs recevables (factures).

Toute demande incomplète ne pourra donner lieu au remboursement des frais.

Il est à noter que les déjeuners sous forme de buffet du 8 et 9 novembre ainsi que les actes numériques sont compris dans le prix de 80€ pour les personnes concernées et les familles.

Pour les autres participants aux journées nationales handicaps rares 2023 (professionnels (tarif de 350€), chômeurs (tarif de 80€), étudiants (tarif de 80€)) aucun frais n'est pris en charge par le GNCHR (transports, hébergements, dîner), exceptés les déjeuners du 8 et 9 novembre et les actes numériques compris dans le prix d'inscription.

Personnes concernées et familles

HEBERGEMENT

La nuitée du 8 novembre est prise en charge et réservée par le GNCHR pour les personnes en situation de handicap rare et les aidants, qu'ils soient familiaux ou accompagnant, dans la limite de 3 personnes (soit la personne en situation de handicap + 2 personnes de son entourage)

La nuitée du 7 novembre pourra être prise en charge pour les familles dont le lieu d'habitation ne permet d'arriver à l'ouverture des journées le 8 novembre à 9h.

Le GNCHR prendra contact avec tous les inscrits qui se seront acquittés du prix d'entrée, dès début septembre pour valider l'hébergement.

RESTAURATION

Le petit déjeuner est compris dans la réservation d'hôtel et par conséquent pris en charge.

Les déjeuners du 8 et 9 novembre sont compris dans le prix d'inscription.

Les dîners ne sont pas pris en charge par le GNCHR.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

SNCF et Déplacements jusqu'au centre des congrès de Lyon (métro, bus, taxi)	Avion et Déplacements jusqu'au centre des congrès de Lyon (métro, bus, taxi)	Frais kilométriques, péages et parking
Forfait de 130€ A/R par personne en 2nde classe (sauf si 1 ^{ère} Classe moins coûteuse, sur justificatifs)	Forfait de 130€ A/R par personne en classe économique (sauf si autre classe moins coûteuse, sur justificatifs)	Forfait de 130€ par famille Basé sur le nombre de chevaux figurant sur la carte grise du véhicule

Journées Nationales Handicaps Rares 2023

NOTE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS - PARTICIPANTS

Nom et Prénom	
Mail	
Téléphone	

Les justificatifs originaux nominatifs, ainsi qu'un RIB sont à joindre à cette note de remboursement (ex. billet de train nominatif, carte grise du véhicule)

Date de dépense	Nature de la dépense	Contexte de la dépense	Montant en €
Montant total du remboursement			

Signature du demandeur

Signature de la Secrétaire Générale du
GNCHR

Date du remboursement :

Pour les modalités de remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, se référer à la charte de remboursement pour les participants aux Journées Nationales Handicaps Rares 2023.